

Procès-Verbal du Conseil Municipal
de la commune d'ECRAINVILLE
Réunion du 11 décembre 2024



L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le ONZE du mois de DECEMBRE à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 4 DECEMBRE 2024, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'ECRAINVILLE, sous la présidence de Madame Claire GUEROULT, Maire.

<u>Membres</u>	En exercice	15
	Présents	11
	Votants	15

Étaient présents : Mme Claire GUÉROULT, Maire, M. René PAUMELLE, 1er adjoint, Mme Marie-Christine THOUVENIN, 2^{ème} Adjoint, M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué, Mme Amélie LEMAITRE, conseillère déléguée;
Mmes Marguerite HEMNACHE, Nathalie AUBER et Gwenaëlle PESQUET
MM Jean-Luc LEFEBVRE, Joel SAINT MARTIN et Bruno DRIEU, Conseillers Municipaux.



Absents excusés : Sylvain CHERFILS qui a donné pouvoir Mme Claire GUEROULT, Cyril COURTIER qui a donné pouvoir à Jean-Yves RENAULT, Mme Stéphanie LE QUEMENT qui a donné pouvoir à Mme Amélie LEMAITRE et Daniel PETIT qui a donné pouvoir à René PAUMELLE.



Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOUVENIN



APPROBATION DU PROCES VERBAL DE DERNIERE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

COMPTRE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE ANIMATIONS EVENEMENTIEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 30 SEPTEMBRE 2024

Madame Amélie LEMAITRE présente le compte-rendu.
Elle informe que cette réunion concernait l'organisation du 9^{ème} Festival Marionnettes n'Caux.

COMPTRE-RENDU DU COTECH N° 3 - CONTRAT DE TERRITOIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Elle informe que l'aménagement paysager du parc attenant à la future mairie a été proposé pour figurer dans ce contrat.

Elle rappelle que les actions retenues dans ce contrat bénéficieront d'aides supérieures aux aides de droit commun, puisque la région intervient dans le financement.

Elle précise que la toiture du bâtiment annexe à la future mairie sera prise dans l'opération aménagement paysager.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE DECHETS DU 15 OCTOBRE 2024

Monsieur Bruno DRIEU présente le compte-rendu.

Mme Béatrice GUERARD nouvellement recrutée dans le service est venue se présenter.

Une restitution de l'audit de la déchèterie réalisé par la DREAL a été faite. 3 actions doivent être réalisées dans l'année à venir (pour rappel : les travaux préconisés n'ont pas été réalisés suite au plan d'actions établi il y a plus de 10 ans), à savoir :

- L'établissement d'un plan de défense contre l'incendie
- Les travaux nécessaires au confinement des eaux usées en cas de sinistre incendie
- La surveillance de la pollution rejetée (analyse des eaux pluviales par organisme agréé tous les ans)

Actuellement la communauté de communes est cliente du SEVEDE pour le traitement des ordures ménagères pour 85 €/la tonne, pour l'avenir elle doit devenir adhérente pour un coût de 117 €/tonne (TGAP comprise). Le surcoût annuel est estimé à 50 000 €.

Le prestataire pour la collecte des ordures ménagères et des emballages va changer à partir du 2 janvier 2025, le nouveau prestataire est SEPUR. Ce prestataire respectera la réglementation et ne fera pas de marche arrière donc le nécessaire devra être fait pour aménager les endroits non conformes, sinon cela engendrera un cout supplémentaire pour un ramassage avec un camion 6 Tonnes sur ces secteurs ; M. NIEPCERON prendra contact avec les communes concernées (6 points sur Ecrainville).

La collecte des ordures ménagères sur la commune aura lieu le lundi matin toutes les semaines et la collecte sélective le jeudi matin en semaine paire.

Les horaires de la déchèterie vont évoluer, la déchèterie sera ouverte tous les jours du lundi au samedi ; la plage horaire passe de 32 h à 39 h.

Suite aux travaux de la déchèterie de Criquetot, certains habitants viendront à Goderville pendant 12 à 18 mois, de ce fait un nouvel agent sera recruté pendant cette période, son salaire sera pris en charge par la communauté urbaine du Havre, ainsi que les surcouts liés aux passages supplémentaires.

La question se pose de savoir si la plateforme de déchets verts d'Annouville Vilmesnil doit rester ouverte l'hiver.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE DECHETS REALISE PAR BRUNO DRIEU DU 28 NOVEMBRE 2024

Monsieur Bruno DRIEU présente le compte-rendu.

Cette réunion concernait la partie budget.

Les dépenses 2024 sont estimées à 2 500 000 € dont 1 630 000 € concernent les prestations de sous-traitance.

Les erreurs de tri engendrent des surcoûts importants ; pour rappel en 2023 il y a eu 320 tonnes de refus de tri.

Les titres annulés (décès, administrés non recouvrables...) représentent la somme de 30 000 €, une perte sèche pour la communauté

Le budget de fonctionnement 2025 prévoit une augmentation des dépenses d'environ 300 000 € soit une augmentation de la redevance de 14 %.

Les investissements prévus sur 2025 représentent une somme de 350 000 € et concernent :

- L'achat d'un compacteur de bennes
- L'achat de bennes pour la déchèterie
- L'achat de colonnes de verre
- Les travaux nécessaires à la mise en conformité de la déchèterie suite à l'audit de la DREAL
- Les travaux d'aménagement des zones de collectes de déchets pour éviter les marches arrière du camion.

Il a été constaté que les entreprises utilisent des badges personnels pour venir à la déchèterie.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE GEPU DU 13 NOVEMBRE 2024

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Elle informe que des chiffres ont été présentés mais qu'ils ne reflètent pas la réalité, il manquait des éléments. De plus, il y a toujours un souci dans le métrage des réseaux qui n'est pas exacte ; des études sont à refaire pour un coût de 110 000 €

Il a été demandé que les communes soient associées lors de réalisation de travaux sur leur territoire afin d'éviter de faire des travaux inutiles.

Concernant l'entretien des noues et des fossés, une externalisation est envisagée.

Pour financer les travaux nécessaires à l'exercice de cette compétence, diverses pistes sont évoquées : mise en place d'une taxe sur la GEMAPI, augmentation de la taxe foncière sur le foncier sur le foncier non bâti ou une hausse des impôts.

Un groupe de travail pour travailler sur ce sujet a été créé.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Elle rappelle l'usurpation de son identité dont elle a été l'objet (création d'une adresse mail à son nom et envoi de mails avec cette adresse). Elle a déposé plainte, l'enquête est en cours...

Elle regrette le comportement du Président de la communauté de communes envers Mme GEULIN lors du Comité Social Territorial ; ce comportement était mal approprié et irrespectueux, elle a été prise à partie juste parce qu'elle fait partie de l'association des élus communautaires créée dans le seul but de fluidifier le dialogue entre élus, et d'apporter des informations via des réunions.

Elle indique que malgré les différentes demandes, le délai de transmission des convocations aux commissions est toujours le même, soit beaucoup trop court, il est donc très difficile de se rendre disponible pour assister aux réunions de commissions communautaires.

Elle rappelle que le service « urbanisme » est sous-traité à Pont Audemer pour une durée de 3 mois.

Concernant le 3^{ème} passage pour le fauchage, il est indiqué qu'uniquement les points de sécurité seront faits alors qu'il devait concerner l'ensemble des routes, ce qui ne respecte pas le vote des élus communautaires lors de la présentation du règlement de voirie, puisqu'il avait été acté 3 passages de fauchage total, et cela avait été voté ainsi.

Enfin, elle informe que la communauté de commune a indiqué ne pas prendre en charge le traitement des marnières sous les routes, bien que les collectivités voisines le fassent dans le cadre de la même délégation...

RAPPORT ANNUEL 2023 SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS COMMUNAUTE DE COMMUNES « CAMPAGNE DE CAUX »

Le rapport annuel a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui en a pris connaissance

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 06 MARS 2023

Madame le Maire présente le compte-rendu.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le nombre d'enfants scolarisés est de 133 élèves soit une moyenne de 22,16 élèves par classe.

Suite à la réunion préparatoire au conseil d'école, la plupart des demandes étaient traitées avant la réunion. Des barrières ont été installées afin de sécuriser le cheminement des enfants entre l'arrêt de car et l'école.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE ET EFS DU 25 NOVEMBRE 2024

La commune d'Ecrainville n'était pas représentée à cette réunion.

Cette réunion portait principalement sur les PITCHOUN'S.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024

Madame le Maire présente le compte rendu.

Lors de ce conseil, une délibération concernant l'achat d'un terrain pour les médecins a été ajoutée à l'ordre du jour. Le prix de vente a été fixé à 140 000 €.

Dans le cadre de la convention de prise en charge des apports des particuliers en déchèterie des habitants de Criquetot, un prix de 8,39 € le passage a été déterminé. La règle de répartition de la dépense sera précisée sur la délibération et il serait intéressant de mentionner une réciprocité de ce mode de calcul pour le cas où la communauté de communes devrait faire appel à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

LOGEAL propose de racheter les locaux de la Gendarmerie au prix de 900 000 €. Mme le maire a demandé à ce qu'une étude comparative sérieuse avec une estimation réelle des travaux, et une simulation d'emprunt soient présentés afin de ne pas prendre cette décision à la légère.

Suite au sinistre occasionné à un administré à la suite de l'écroulement d'un tampon sur la route, un courrier lui a été transmis pour lui indiquer que les réparations ne seraient pas prises en charge par la communauté de communes ; Mme le Maire ne comprend pas pourquoi, c'est la responsabilité de la communauté de veiller au bon entretien des voiries dont elle a la charge.

Monsieur Paumelle a fait part de son étonnement, car quand un administré a appelé la communauté de communes pour demander qui entretenait les abords du surpresseur, l'agent d'accueil a répondu qu'il fallait voir avec Mr Paumelle...Pour rappel Monsieur Paumelle ne travaille pas à la communauté de communes.

Madame le Maire fait part de problèmes des axes de ruissellement mal identifiés sur le PLUI, qui pénalisent les demandes d'urbanisme.

N° 2024064 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX EXTERIEURS (TRAITEMENT DE FACADES) ANCIEN MANOIR TRANSFORME EN MAIRIE

Madame le Maire rappelle que les travaux de traitement des façades de l'ancien manoir représentent la somme de 178 607,80 €, et que ce marché a fait l'objet d'une opération distincte de la réhabilitation (appel d'offre différent). Elle rappelle que l'ordre de service à l'entreprise pour ces travaux a été transmis le 10 novembre 2023 et précise qu'une demande sera faite, dans le cadre du fonds de concours de la communauté de communes, pour ces travaux d'un montant de 36 599,23 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

N° 2024065 MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE L'HIRONDELLE

Madame le Maire propose de compléter comme suit les tarifs de la salle polyvalente l'Hirondelle :

- réveillon de Noël : **800 €** (tarif unique)
- location demi-journée 8 h 00 - 13 h 00 ou 14 h 00 - 19 h 00 : **150 €**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Les tarifs appliqués sont donc les suivants :

- location week-end : 650 €
- location en plus de la salle associations : 60 €
- journée supplémentaire (week-end prolongé) : 150 €
- réveillon de Noël : 800 € (tarif unique)
- réveillon de la Saint Sylvestre : 800 € (tarif unique)
- jour férié en semaine ou un jour semaine : 300 €
- location demi-journée 8 h 00 - 13 h 00 ou 14 h 00 - 19 h 00 : 150 €

N° 2024066 REMBOURSEMENT LOCATION SALLE ASSO « L'HIRONDELLE » - WEEK-END DU 2 ET 3 NOVEMBRE 2024

Madame le Maire, rappelle que le contrat de location de la salle polyvalente prévoit la location de la salle polyvalente et éventuellement la location de la petite salle en supplément pour un coût de 60 €

Le locataire du week-end des 2 et 3 novembre dernier avait loué cette petite mais suite à l'ajout de la journée supplémentaire du vendredi, le locataire n'a pas pu obtenir comme prévu la salle la veille au soir et de ce fait pour dédommager le locataire propose de rembourser la location de la petite salle facturée 60 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

N° 2024067 REPAS A 1 € CANTINE SCOLAIRE

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022015 du 16 mars 2022, la commune a mis en place le processus cantine à 1 €. Il informe l'assemblée de la possibilité de renouveler pour 3 ans la tarification sociale de la cantine scolaire. Cette mesure est prise par l'État pour permettre aux enfants de bénéficier d'un repas équilibré, sous réserve d'établir au moins 3 tranches de tarif ; les tarifs appliqués sont les suivants :

Quotient Familial < à 500 €	prix du repas à 0,80 €
501 < QF < 700 €	prix du repas à 1,00 €
QF > à 701 €	selon le tarif en vigueur pour les écrivainvillais et les hors communes

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité accepte de renouveler la convention à compter du 02 janvier 2025 et précise qu'en cas de fin du dispositif « cantine à 1 € », la commune ne maintiendra pas ce dispositif sans les aides de l'état.

**N° 2024068 PROJET ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ECRAINVILLE - FUTURE MAIRIE
INSCRIPTION AU PROGRAMME 2025 DU SDE76**

Monsieur Jean-Yves RENAULT présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EP-2024-0-76224-M6800** et désigné « future mairie » dont le montant prévisionnel s'élève à 16 580,52 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 314,78 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le projet ci-dessus :

**N° 2024069 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR - PROMOTION INTERNE
DEROGATOIRE**

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétariat Général de Mairie pour donner suite à l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35^{ème}.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition

N° 2024070 SUPPRESSION DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame le Maire propose au conseil municipal de supprimer le CCAS au 31 décembre 2024, compte tenu que celui-ci est facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants, et propose que cette compétence soit exercée directement par le conseil municipal sur le budget général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

N° 2024071 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE L'ACTION SOCIALE

Madame le Maire propose au conseil municipal à la suite de la décision de suppression du CCAS au 31 décembre 2024, de créer un comité consultatif de l'action sociale présidé par Mme le Maire, ce comité sera chargé de l'examen de tout problème d'intérêt communal et sera composé des membres de l'ancien CCAS, à savoir :

7 élus

et

7 administrés non élus

- M. René PAUMELLE
- M. Joel SAINT MARTIN
- Mme Marguerite HEMNACHE
- Mme Stéphanie LE QUEMENT
- Mme Amélie LEMAITRE
- Mme Gwenaëlle PESQUET
- M. Jean-Luc LEFEBVRE

- Mme Nelly LECLERC
- Mme Elisabeth LAMBERT
- Mme Colette CHERFILS
- Mme Nathalie HACHER
- Mme Christine LELIEVRE
- M. Olivier VASSE
- M. François LARRAY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

N° 2024072 RECENSEMENT DE LA POPULATION : VACATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur Jean-Yves RENAULT informe que dans le cadre du recensement de la population qui interviendra du 16 janvier au 15 février 2025, il est nécessaire de créer de 2 postes d'agent recenseur et de fixer le montant de la vacation des agents recenseurs, à savoir **1,72 €/habitant et 1,13 €/logement**. La commune procèdera au remboursement des frais de déplacement de ces agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

N° 2024073 BUDGET PRIMITIF 2024 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1

Monsieur Jean-Yves RENAULT propose de prendre la décision modificative suivante sur le budget général 2024 de la commune :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.) - opération	Montant	Article (chap.) - opération	Montant
60622 (011) : Carburants	500,00	74836 (74) : Attribution fonds départemental de péréquation...	3 145,00
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	1 100,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	809,00		
681 (68) : Dotations aux amortissements et provisions...	736,00		
Total dépenses	3 145,00	Total recettes	3145,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

- **SENTE FORGE VIMBERT**

Des cavaliers empruntent la sente piétonne qui relie la route de Saussezemare à l'école. Cette sente est essentiellement empruntée par les enfants le matin et le soir, pour rejoindre le car. Les enfants marchent régulièrement dans les déjections des chevaux. Pour éviter cela, Madame le Maire informe qu'une bande enherbée en bordure du terrain communal (loué à un agriculteur) sera laissée à disposition afin de permettre aux cavaliers de passer sans emprunter la sente piétonne ; une signalisation sera mise en place.

- **REMERCIEMENT LE BUVARD POUR DISPOSITIF « BASKET A L'ECOLE »**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu ce jour un mail de l'Association le Buvard indiquant que celle-ci prendra en charge le dispositif « Basket à l'école » et remercie cette association pour les actions menées en faveur des élèves.

- **DETR LEDS**

Madame le Maire informe qu'une subvention à hauteur de 30 % des travaux a été obtenue pour le remplacement des luminaires par des leds.

- **DON DU SANG**

Un mail a été reçu pour remercier la commune suite à la collecte de sang organisée le 3 septembre dernier, durant cette journée 83 dons ont été obtenus (dont 3 nouveaux donateurs).

- **COURRIER TRANSMIS AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CONCERNANT LES SAHARAOUIS**

Madame le Maire donne lecture des réponses obtenues, suite à la transmission de la copie de son courrier au Président de la République :

- de Madame Céline BRULIN, Sénatrice de la Seine-Maritime,
- de Gérard LESEUL, Sénateur de la Seine Maritime
- de Jean-Paul LECOQ, Député de la Seine Maritime
- de Didier MARIE, Sénateur de la Seine Maritime.

La copie des courriers sera transmise aux membres du conseil municipal, et annexés au compte-rendu.

- **DONS MANOIR**

Deux nouveaux dons ont été fait, un de 1 000 € et un second de 300 € pour lesquels les donateurs souhaitent rester anonymes.

Le montant total des dons s'élève à ce jour à la somme de 7 850 €.

Un courrier a également été reçu de la commune de Saint Léonard nous informant que son conseil municipal a approuvé l'octroi d'une subvention de 1 000 €. Madame le maire remercie M. le maire de Saint Léonard, ainsi que son conseil municipal.

- **COMPTAGES DE TRAFIC ET DE VITESSE**

Madame le Maire donne lecture du rapport de comptage de trafic et de vitesse sur la RD 139 sortie du village route de Criquetot suite au ressenti d'une vitesse excessive.

Ce rapport conclut que les vitesses observées sont acceptables compte-tenu de la vitesse maximale autorisée (80 km/h).

La vitesse pratiquée par 85 % des usagers est la suivante :

- Durant la période estivale du 20 au 26 août 2024 : 79,2 km/h sens 1 vers Criquetot l'Esneval et de 79,3 km /h sens 2 vers Ecrainville
- Durant la période scolaire du 3 au 9 octobre 2024 : 82,3 km /h sens 1 vers Criquetot l'Esneval et 78,9 km /h sens 2 vers Ecrainville.

- **DOTATION AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire informe qu'une subvention de 2 474 € a été obtenue pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton route de Fongueseumare.

- **PROJET DE NOUVEAU CENTRE MEDICAL A GODERVILLE**

Madame le Maire informe que la commune a été destinataire de la copie du courrier transmis au Président de la Communauté de Communes par des médecins dans le cadre de leur demande de construction d'une maison médicale sur un terrain appartenant à la communauté de communes, situé sur la commune de Goderville.

Elle précise que ce projet est à l'ordre du jour du conseil du 12 décembre 2024.

- **AMENAGEMENT PAYSAGER FUTURE MAIRIE**

Madame le Maire informe que le dossier n'a pas été retenu cette année pour une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (dotation de l'état) et qu'il devra être redéposé lors de la programmation 2025.

- **VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Madame le Maire informe que le jury du concours « Fleurissement de la Seine Maritime ! Villes et Villages Fleuris » a attribué à la commune d'Ecrainville les encouragements.

- **COURRIER D'UN HABITANT**

Madame le Maire informe que la commune a été destinataire de la copie du courrier transmis par un habitant de la commune à la communauté de communes et relatif au très mauvais état de la route de Fongueusemare, où il y a un affaissement important qui n'est pas traité. Mme le maire précise que la commune a déjà alerté la communauté à plusieurs reprises sur le danger que représente ce trou important sur cette route.

- **INTERVENTION DE M. Bruno DRIEU**

- Monsieur DRIEU informe qu'une réunion du correspondant défense est prévue le 12 décembre 2024 ; il fera parvenir un compte-rendu de cette réunion
- Monsieur DRIEU demande si des travaux prévus au budget primitif pour un nouveau columbarium seront faits ; Madame le Maire informe que pour le moment une réflexion est en cours.

- **INTERVENTION DE M. Joel SAINT MARTIN**

M. SAINT MARTIN informe que dans le cadre du dispositif « aides au sport », 40 demandes ont été validées pour l'année scolaire 2024/2025.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 22 h 05

Le secrétaire de séance,

Marie-Christine THOUVENIN

Le Maire

Claire GUÉROULT